

- a) des handicaps sensoriels, moteurs ou physiques
- b) des handicaps mentaux ou psychiques.

En ce qui concerne la première catégorie, on définit assez clairement ce qui entrave l'autonomie, les aides et compensations qu'il faut fournir pour la retrouver. En plus, les personnes affectées de ces handicaps se battent de plus en plus pour gérer eux-mêmes leur prise en charge et donc pour décider ce qui leur convient le mieux.

Pour la deuxième catégorie, tout devient de suite plus flou et différencié, vu que de nombreuses questions essentielles et primordiales restent encore sans réponses satisfaisantes:

- Quelle autonomie pour quel genre de handicap? (Parle-t-on de la même autonomie selon qu'on pense handicap mental sévère, léger, handicap physique, polyhandicap ?)
- Qui formule cette autonomie? Les professionnels (les "aidants") ou les handicapés eux-mêmes (les "consommateurs")? Souvent à ce niveau, d'autres parlent pour eux, définissent en leur nom !
- Quels aspects influencent l'avènement de l'autonomie?
- Quelles barrières en entrave l'accession?
- Quelles aides et interventions faut-il préconiser?
- etc, etc.

ad 3)

La formule que nous avons retenu est une expérience au niveau de Helios. Nous pensons profiter de ces rencontres communes pour élaborer plus en profondeur des thèmes qu'on soumettra ensuite lors des conférences aux autres AML du réseau. Un travail préparatoire sera déjà fait, mais laissera encore l'occasion de débattre de la problématique.

Nous avons cette fois joint à ce débat les associations luxembourgeoises dans le sens d'une coordination, d'un échange et d'un rapprochement

entre des structures et projets similaires dans un petit pays, où la collaboration n'est pas toujours une évidence. Et n'oublions pas non plus que la coordination est un des buts de notre réseau.

Après cette mise au point, revenons-en au sujet de notre séminaire. L'objectif était de voir si pendant ces journées de travail nous pourrions:

- néanmoins faire quelques constats au sujet de l'autonomie pour les personnes en question,
- établir certaines lignes communes pour aller vers une plus cohérente description de ce que peut être l'autonomie,
- établir ce qui peut faciliter, amener, augmenter l'autonomie pour cette catégorie de personnes.

Sans vouloir arrêter à l'avance certaines de nos réflexions, nous voulions introduire les interventions qui suivront sous forme de questions. Ces interrogations se sont imposées à nous et découlent principalement de deux sources, à savoir

- 1) issues d'éléments de réponses préfigurées dans le contenu des interventions que vous nous avez faites parvenir
- 2) issues de la pratique rencontrée tous les jours au niveau de notre projet AML, qui vise justement la promotion de l'autonomie de personnes mentalement handicapées.

Reflexions générales

Quand on consulte les thèmes qui ressortent dans les interventions et que l'on compare en outre aux tendances affichées au niveau de la littérature afférente, je me permets d'avancer les 3 réflexions suivantes, sous forme de questions, avec la demande aux participants de cette rencontre de les affirmer, les nuancer ou les infirmer.

- a) Il faut créer le cadre pour l'accession à cette autonomie. La meilleure solution semble être
 - la DECENTRALISATION des services,